



12 avril 2012

Aspects pratiques et juridiques du
marché et de la distribution de ces
produits au Royaume-Uni.



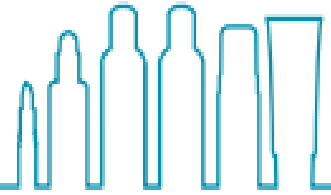
Claire Adenis-Lamarre

Solicitor & Avocat à la Cour (Barreau de Paris)



Claire est Solicitor et Avocat au Barreau Paris. Elle a d'abord été juriste d'entreprise à la banque Rothschild à Paris, ce qui lui a permis d'acquérir une compétence générale en droit bancaire commercial dans les domaines de l'appréciation du risque, des garanties et du recouvrement. Elle a ensuite travaillé dans des cabinets de droit commercial avant de créer son cabinet et de conseiller la communauté britannique à Paris dans ce domaine. Elle s'est installée à Londres en 2003 pour développer sa clientèle internationale et conseille maintenant les sociétés britanniques et internationales et les PME ayant des représentants, des succursales ou des filiales en France sur les aspects juridiques des investissements import/export, et plus particulièrement pour les contrats et le contentieux.

SOMMAIRE

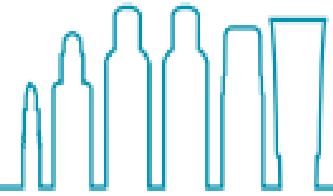


Programme

- Introduction général et juridique comprenant la démographie et les règles applicables au Royaume-Uni en matière de distribution
- Introduction aux nouvelles directives européennes en matière de droit cosmétique (nouvelle réglementation en vigueur 11/01/12)
- Réglementations européennes en matière d'étiquetage
- Responsabilité des parties (fabricants et distributeurs)
- Présentation du contrat de distribution au Royaume-Uni et négociation
- Annexes: articles de réglementation, contrat type etc.

Le Royaume-Uni

Présentation générale



Superficie : 224 820 KM² (France 550 000 Km²)

Population : 59.8 Millions (France 61 Millions)

4° économie mondiale

Composition et organisation :

- England: 84 % de la population
- Scotland: 8 % de la population
- Wales: 5% de la population
- Northern Ireland: 3% de la population

constituent le Royaume-Uni

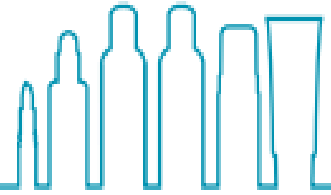
Beaucoup de « minorités ethniques » qui sont officiellement recensées , en gros :

- 4 % Asiatique
- 2 % Noire
- 0.8 % autre



Le Royaume-Uni

Présentation générale

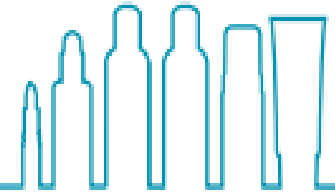


Pourquoi les réglementations sont importantes?

- Une constitution non- écrite
- Une monarchie
- Démocratie parlementaire
 - Un gouvernement : élections des députés au moins tous les 5 ans
 - Un premier ministre représentant la majorité , avec un « Cabinet »
 - 2 chambres :
 - House of Commons : MPs
 - House of Lords : Peers
- “Dévolution” depuis 1997
Certains pouvoirs sont transférés aux Parlements régionaux en Ecosse et au pays de Galles.
- Rôle important du système Judiciaire
- Rôle important des religions.
- Rôle important de l’argent.

Le Royaume-Uni

Présentation générale



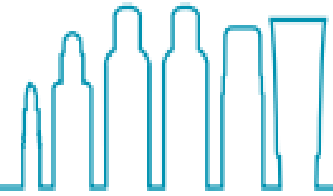
Economie: Quelle fiscalité?

- Année fiscale va du 6 avril au 5 avril
- L'impôt sur le revenu est la source principale de revenus pour l'Etat : 4 tranches
 - Actuellement 10, 20,40 et 50 % ;
 - Peu de déductions ou dispenses mais un seuil assez élevé avant la première tranche aux alentours de 8 000.00 £ (vient d'être modifié par le budget de mars 2012 à 9 205.00 £)
- Impôts sociétés de base : 26 %
- TVA:
 - 20 %
 - 0% Nourriture courante, presse transports , vêtements et chaussures enfants ; 5% électricité et gaz .
- Exemption : activité financières.
Seuil d'assujettissement : 73 000 £
- Protection sociale :
 - Financée par l'impôt , donc seulement 20/25 % de charges sociales .(NICs National Insurance Contributions)
- Comparaison globale entre les deux pays total charges employeur, salarié, impôt sur le revenu.
 - France 87% UK 45 % (salarié marié 3 enfants)



Le Royaume-Uni

Présentation générale



Comment qualifier la concurrence et la consommation?

→ Globalement un système très voisin des autres systèmes européens avec :

- OFT Office of Fair Trading
- Competition Commission

qui jouent le rôle de l'Autorité de la Concurrence en France

→ 2 grands textes:

- The sale of Goods Act 1979
- Competition Act 1998

→ Forte influence du droit Européen.

Finance

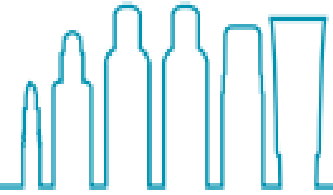
→ Structure différente du système bancaire pour les banques commerciales /de détail si on compare avec la France .

(Commentaires détaillés)



Le Royaume-Uni

Présentation générale



Quelles normes en matière de droit du travail ?

- Beaucoup moins rigide, mais très réglementé.
- Grande importance de la protection contre les discriminations
- « Opt-out » of the 48 hrs limite hebdomadaire .
- Salaire horaire minimum
 - 6.08 £
 - 24 à 28 jours de vacances , y compris les 8 jours fériés.
- Fortes limitations des montants que les salariés peuvent demander devant le Conseil des prud'hommes ; toujours limité au préjudice subi avec un maximum de 80 400.00 £; salarié a l'obligation de prouver qu'il a fait des efforts pour limiter son préjudice.

→ Gros problème de qualification/formation.

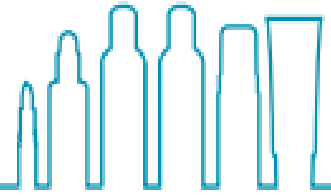
Comment qualifier le management ?

- Moins hiérarchisé qu'en France .
- Plus d'écrit (emails) et moins de discussions de vive voix .
- Grande importance de la ponctualité et, dans une certaine mesure, des délais.
- Beaucoup de non-dit .



Le Royaume-Uni

Présentation générale



NB : les concepts et définitions qui vont suivre sont très inspirées du droit européen et il n'y a en fait que peu de différence entre les différents pays.

Quelle est la différence entre agent et distributeur ?

→ Agent :

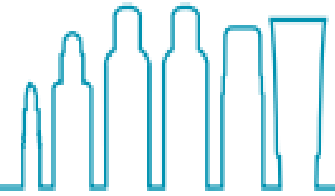
- L'agent négocie et conclut des contrats de vente au nom du fournisseur; il est payé à la commission ;
- Il n'est généralement pas partie au contrat ;
- Contrôle par le fournisseur – important si marque –
- peu d'applications des règles de concurrence ; mais règles sur les agents commerciaux.

→ Distributeur :

- Deux contrats de vente
- Risque transféré en partie au distributeur
- Moins de contrôle
- Application du droit de la concurrence

Le Royaume-Uni

Le Contrat de distribution



Définition générale

- Le contrat de distribution se définit comme le contrat entre professionnels indépendants agissant en leur nom et pour leur propre compte, dont l'objet est d'organiser les conditions de la circulation des biens et/ou services entre les parties et/ou par leur intermédiaire.
- Le contrat de distribution est un pur contrat-cadre en ce sens qu'il a uniquement pour objet de fixer les principales règles qui gouverneront les relations ultérieures entre fournisseur et intermédiaire. Ces dernières prendront juridiquement la forme de contrats d'application.

→ Enfin, le contrat de distribution met en présence des partenaires complémentaires plus que concurrents (producteur/distributeur, utilisateur).

De ce fait, répond presque toujours à la définition de l'accord vertical, entendu,

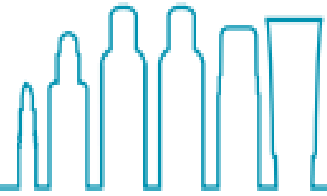
- par le droit de la concurrence

soit,

- comme un accord "conclu entre deux ou plus de deux entreprises dont chacune opère, aux fins de l'accord, à un niveau différent de la chaîne de production ou de distribution, et qui concernent les conditions dans lesquelles les parties peuvent acheter, vendre ou revendre certains biens ou services"

Le Royaume-Uni

Le Contrat de distribution



Quelle est la typologie des contrats de distribution ?

→ Contrat de distribution exclusive

Le contrat de distribution exclusive est un contrat par lequel le fournisseur accepte de vendre des produits par exclusivité au profit d'un seul distributeur dans le cadre d'un territoire déterminé. Il s'engage de ce fait à ne pas vendre les produits ni à d'autres distributeurs ni directement à des consommateurs dans le cadre de ce territoire déterminé.

■ Points positifs :

le distributeur local connaît généralement l'environnement commercial du territoire défini à son / ses activité (s) commerciale (s) bien établie (s) sur ce territoire.

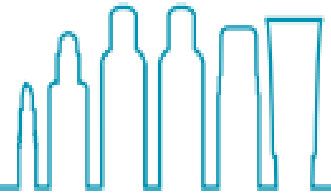
Le fournisseur a la garantie que le distributeur sera motivé pour vendre les produits dont il a l'exclusivité => à défaut, le fournisseur aura toujours la faculté d'insérer une clause prévoyant le retrait de l'exclusivité si les objectifs en terme de ventes ne sont pas atteints.

■ Points négatifs :

le distributeur va prendre en charge les coûts et supportera les risques liés à la promotion d'un nouveau produit sur le marché.

Le Royaume-Uni

Le Contrat de distribution



Qu'est ce qu'un contrat de distribution sélective ?

Le contrat de distribution sélective est la convention par laquelle le fournisseur s'engage à approvisionner dans un secteur déterminé un ou plusieurs commerçants qu'il choisit en fonction de critères objectifs qualitatifs (compétences professionnelles, localisation du point de vente, agencement du magasin et de la vitrine...), sans discrimination et sans limitation quantitative injustifiées, et par lequel d'autre part, le distributeur est autorisé à vendre d'autres produits concurrents.

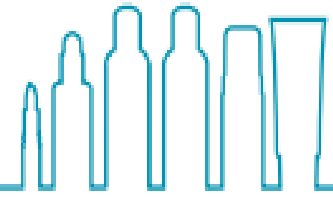
Qu'est ce qu'un contrat de distribution non-exclusive ?

Ce contrat permet de donner au fournisseur une entière liberté tant sur la faculté de nommer d'autres distributeurs au sein d'un territoire déterminé que sur le fait de vendre les produits directement aux consommateurs.

- Points positifs : les coûts portant sur la promotion des produits seront moins élevés
- Points négatifs : pas d'exclusivité

Le Royaume-Uni

Le Contrat de distribution



Comment qualifier le contrat de distribution au regard du droit communautaire de la concurrence?

TFUE : Traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne

Fondement : article 101 du TFUE sur les accords verticaux

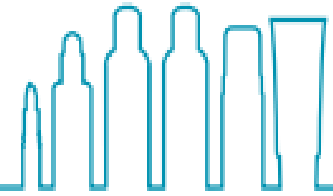
Article 101 (ex-article 81 TCE)

1. Sont incompatibles avec le marché intérieur et interdits tous accords entre entreprises, toutes décisions d'associations d'entreprises et toutes pratiques concertées, qui sont susceptibles d'affecter le commerce entre États membres et qui ont pour objet ou pour effet d'empêcher, de restreindre ou de fausser le jeu de la concurrence à l'intérieur du marché intérieur, et notamment ceux qui consistent à:

- a) fixer de façon directe ou indirecte les prix d'achat ou de vente ou d'autres conditions de transaction,
 - b) limiter ou contrôler la production, les débouchés, le développement technique ou les investissements,
 - c) répartir les marchés ou les sources d'approvisionnement,
 - d) appliquer, à l'égard de partenaires commerciaux, des conditions inégales à des prestations équivalentes en leur infligeant de ce fait un désavantage dans la concurrence,
 - e) subordonner la conclusion de contrats à l'acceptation, par les partenaires, de prestations supplémentaires qui, par leur nature ou selon les usages commerciaux, n'ont pas de lien avec l'objet de ces contrats.
2. Les accords ou décisions interdits en vertu du présent article sont nuls de plein droit.

Le Royaume-Uni

Le Contrat de distribution



Quelles sont les exemptions?

Pour savoir s'il existe une restriction verticale, il est nécessaire d'examiner les points suivants :

- Il faut délimiter la part de marché afin de déterminer quelle est la part de marché que détient le fournisseur ainsi que celle que détiendra in fine le distributeur ;
- Si les parts de marché du distributeur et du fournisseur sont inférieures à 30%, ces acteurs seront couverts par l'exemption prévue au traité sous réserve que les contrats ne contiennent pas des restrictions caractérisées.

Exemple de restrictions caractérisées :

L'exemption ne s'applique pas aux contrats de distribution qui, directement ou indirectement, isolément ou cumulés avec d'autres facteurs sous le contrôle des parties, ont un objet illicite.

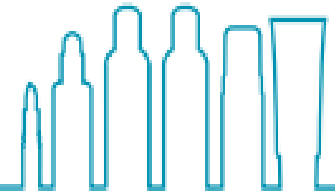
Exemples:

- 1) L'objet du contrat est illicite s'il consiste dans la restriction de la capacité de l'acheteur de déterminer son prix de revente à la baisse
- 2) La restriction portant sur la délimitation du secteur sur lequel le distributeur serait amené à vendre les produits (sauf exceptions).

- Obligations de non-concurrence jugées excessivement restrictives

Le Royaume-Uni

Le Contrat de distribution



→ Si le fournisseur ou le distributeur dépasse le seuil des 30%, il sera nécessaire d'évaluer si l'accord vertical tombe sous le coup de l'article 101 du TFUE.

L'accord vertical tombera sous le coup de l'article 101 du TFUE si :

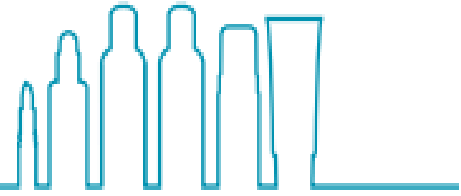
- Le fournisseur ou le distributeur détient plus de 30% du marché ;
 - Le contrat de distribution lie deux parties ou plus qui opèrent à un même niveau sur la chaîne de production et de distribution en vertu du contrat de distribution ;
 - Le contrat de distribution contient des clauses de restriction caractérisée (clauses hard core)
- Si c'est le cas, il faudra se référer à l'article

101 (3) du TFUE lequel prévoit des exceptions légales permettant d'échapper à la nullité des accords.

En effet, les accords de distribution sont susceptibles d'échapper à toute sanction dès lors que, de manière générale, ils profitent au marché. En effet, si les dispositions de l'accord engendrent plus de conséquences favorables sur le marché que de conséquences néfastes, le contrat pourra subsister. A ce titre, l'article 101 (3) du TFUE dispose que le contrat ne sera pas qualifié d'accord vertical dès lors qu'un certain nombre de conditions sont respectées .

Directive Européenne

Droit Cosmétique



Quelle est la nouvelle réglementation européenne ?

→ Directive d'origine:

Directive 76/768/CEE 27 Juillet 1976 concernant le rapprochement des législations des Etats-membres relatives aux produits cosmétiques

→ Nouveau texte:

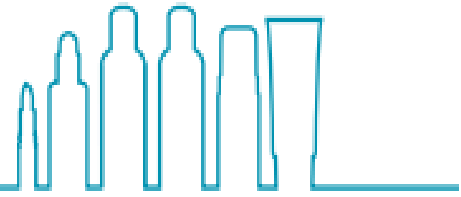
Règlement (CE) n°1223/2009 du 302009 relatif aux produits cosmétiques

→ Dates importantes :

- Entrée en vigueur : 11 janvier 2010 devient applicable dans tous les Etats-membres
- Nouveau système de notification devient applicable : 11 Janvier 2012
- Notification des produits déjà sur le marché contenant des nanomaterials : 11 Janvier 2013
- Obligations des distributeurs : 11 Juillet 2013 (obligation de référencer le produit)

Directive Européenne

Droit Cosmétique

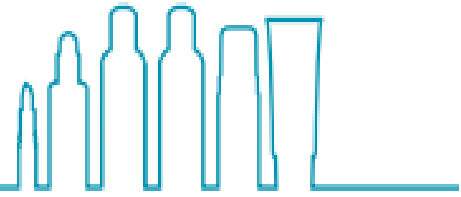


Quels sont les mots importants?

- **CPNP** : Cosmetic product Notification Portal
- **Nanomaterial** : élément insoluble ou bio persistant fabriqué , à l'échelle de 1 0 100 nm.
- **Personne responsable** : Fabricant ou son mandataire dans l'Union Européenne, pour les produits fabriqués dans 'l'Union.
 - Importateur pour produits fabriqués hors de la communauté.
 - Distributeur quand il met un produit sur le marché sous son nom
- **CMR Substances** : carcinogene, mutagene ou toxique en cas de reproduction
- **Cosing** : <http://ec.europa.eu/consumers/cosmetics/cosing/>
banque de données européenne sur l'information sur les substances et ingrédients.

Directive Européenne

Droit Cosmétique



Quels sont les objectifs du nouveau règlement ?

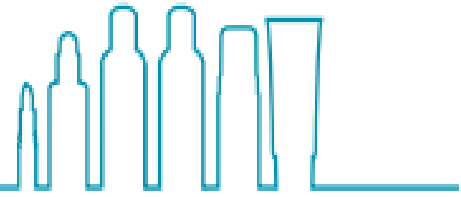
- Sécurité du consommateur
- Simplification
- Harmonisation du marché

Quelles sont les obligations des fabricants ?

- Vérifier bonnes pratiques de fabrication
- Organiser ses contrôles
- Revoir les contrats de distributions
- Mettre à jour le dossier du produit sur le portail.

Directive Européenne

Droit Cosmétique



Définition :

→ « produit cosmétique » :

toute substance ou tout mélange destiné à être mis en contact avec les parties superficielles du corps humain (épiderme, systèmes pileux et capillaire, ongles, lèvres et organes génitaux externes) ou avec les dents et les muqueuses buccales en vue, exclusivement ou principalement, de les nettoyer, de les parfumer, d'en modifier l'aspect, de les protéger, de les maintenir en bon état ou de corriger les odeurs corporelles.

→ Sécurité :

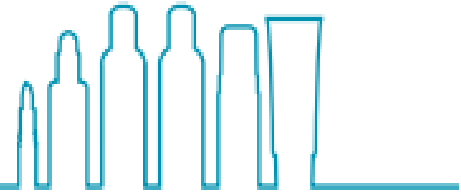
« Un produit cosmétique mis à disposition sur le marché est sûr pour la santé humaine lorsqu'il est utilisé dans des conditions d'utilisation normales ou raisonnablement prévisibles, compte tenu notamment des éléments suivants.

- présentation, y compris la conformité avec la directive 87/357/CEE;
- étiquetage;
- instructions concernant l'utilisation et l'élimination;
- toute autre indication ou information émanant de la personne responsable définie à l'article 4.

La présence d'avertissements ne dispense pas les personnes définies aux articles 2 et 4 du respect des autres obligations prévues par le présent règlement. »

Directive Européenne

Droit Cosmétique



Quels éléments concerne la Directive 87/357?

« Produits qui n'ayant pas l'apparence de ce qu'ils sont, compromettent la santé ou la sécurité des consommateurs »

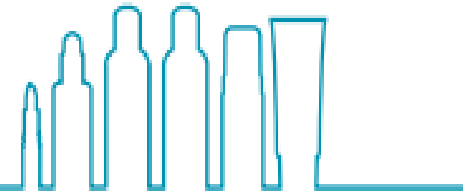
→ Points importants :

Produits « limite » :

- Nourriture
- Compléments alimentaires
- Médicaments
- « Biocides »

Directive Européenne

Droit Cosmétique



Quels sont les critères?

Les critères pourront être différents d'un pays à l'autre .

En Angleterre MHRA Medicine and Healthcare Regulatory Agency va surveiller les produits “limite “ :

Une revendication secondaire “para-médicale « pourra être actée si elle reste à un niveau raisonnable .

Exemple : un savon pour les mains peut se dire « Antibactérien »

- Simplification

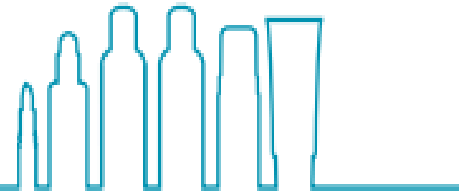
Une fois le produit enregistré , cela vaut pour toute l'Union.

- Harmonisation

Tous les produits circulant dans l'Union seront conformes à la Directive.

Directive Européenne

Droit Cosmétique

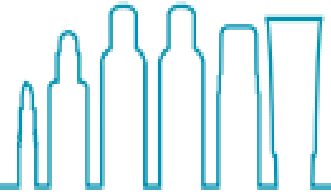


Comment enregistrer le produit sur CPNP ?

1. Prendre un login et un mot de passe sur le système Européen (ECAS European Commission Authentication Service)
2. on reçoit ensuite un profil et des droits d' accès pour un dossier européen.
3. Contenu du dossier et des informations est différent selon que :
 - on est fabricant ou distributeur
 - le produit est à un seul composant ou multi-composant

Directive Européenne

Droit cosmétique

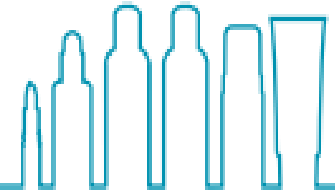


Que faire après l'enregistrement?

- Une fois l'enregistrement fait , seules les autorités compétentes de l'état concerné auront accès , en général l'organisme régulateur .
- Un site général est prévu pour les consommateurs www.european-cosmetics.info
Où les entreprises pourront s'inscrire volontairement et les consommateurs aller vérifier la composition et les effets des produits.

Réglementation européennes: Etiquetage

Informations légales



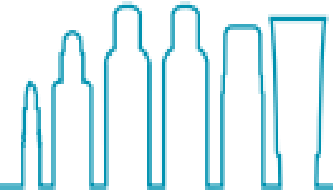
Réglementations des packagings cosmétiques

- Quel étiquetage est requis?
- Quelles informations sont exigées?
- Quel format est demandé?
- Quel est la taille des caractères exigés?
- Comment intégrer les contraintes de taille et de forme à l'étiquetage?
- Comment différencier les produits cosmétiques des produits consommables?



Réglementation européennes: Etiquetage

Informations légales



Pourquoi les réglementations sont importantes?

- Simple et visible
- Standardisation des normes de sécurité concernant le packaging
- Identification du fabriquant
- Traçabilité

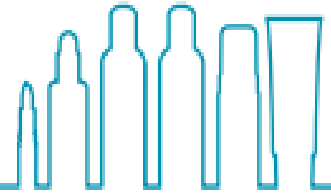
Pourquoi est-ce nécessaire de les contrôler?

- Faciliter la compréhension du consommateur devant la complexité des réglementations en vigueur
- Favoriser la clarté et la lisibilité de la réglementation européenne
- Interprétation parfois subjective nécessitant une vigilance sur le contenu.



Réglementation européennes: Etiquetage

Informations légales



Exigences requises concernant l'étiquetage de produits cosmétiques et de produits de soin.

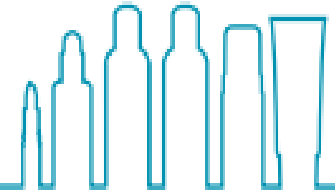
- 1) Nom, adresse EU du fabricant ou de l'importateur/distributeur
- 2) Poids ou volume du produit
- 3) Durabilité: 'A consommer avant...' date de péremption (cf. egg timer ou PAO)
- 4) Mise en garde, précaution d'emplois
- 5) Numéro du lot de fabrication (traçabilité)
- 6) Instructions sur le fonctionnement du produit
- 7) Déclaration des ingrédients contenant des allergènes
- 8) Déclaration exigée pour les composants ajoutés
- 9) Pays d'origine pour fabrication hors EU

Tout les caractères sur les récipients et/ou emballages doivent être mentionnés de manière.

- indélébiles**
- lisibles**
- visibles**

Réglementation européennes: Etiquetage

Informations légales



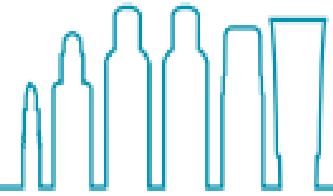
Attribution des informations devant figurer sur les packagings

Exigences	Packaging principal	Packaging complémentaire
Nom, adresse EU du fabricant ou de l'importateur/distributeur; pays d'origine	OUI	OUI
Déclaration des composants	OUI	OUI
Date de péremption DLU/PAO	OUI	OUI
Mise en garde, précaution d'emplois	OUI	OUI
Instructions sur le fonctionnement du produit	OUI	OUI
Numéro du lot de fabrication	OUI	OUI
Liste des ingrédients	NON*	OUI

*Requis sur le packaging principal si il n'y a pas de packaging complémentaire.

Réglementation européennes: Etiquetage

Informations légales



Déclaration des
composants

Nature's Skin & Wound Care contains a unique blend of all natural ingredients that work in synergy to help cleanse, repair and rejuvenate stubborn dermatological problems afflicting the body.

Nature's Skin & Wound Care is non-toxic and safe to apply on any skin condition.

† These statements have not been evaluated by the FDA. This product is not intended to diagnose, treat, cure or prevent any disease.

MANUFACTURED BY:
Nature's Blend, Inc. - Orlando, FL
Toll Free: 888-337-3308
www.NaturesBlendInc.com

NATURE'S BLEND, INC.

**Nature's
Skin and Wound
Care™** with Coconut Oil

Used Effectively On:

- Burns† • Diabetic Ulcers†
- Cuts & Wounds† • Dry Skin†
- Blemishes† • Rashes†
- And Much More†...

SHAKE WELL

NET WEIGHT 4 FL OZ / 118ML

INGREDIENTS: Water,
Saponified Coconut
Oil, Kelp, Citric Acid,
Soya Lecithin, Aloe.

DIRECTIONS: For bumps, cuts, ulcers and open wounds, cleanse area thoroughly with all-natural, chemical free soap. Let dry. Spray on *Nature's Skin & Wound Care* and let air dry before covering with bandage. For rashes, and other skin conditions, cleanse area first, apply *Nature's Skin & Wound Care* and let air dry. Treatments can be applied up to 3 times per day.



Liste des
ingrédients

Fonctionnement
du produit

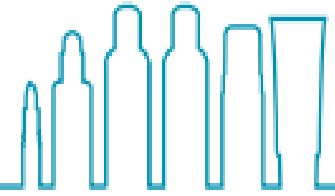
Numéro du
lot de
fabrication

Nom, adresse
du fabricant

Quantité

Règlementation européennes: Etiquetage

Informations légales



Exemple d'adresses correctes

Cosmetics Ltd, RH12 3JR, UK

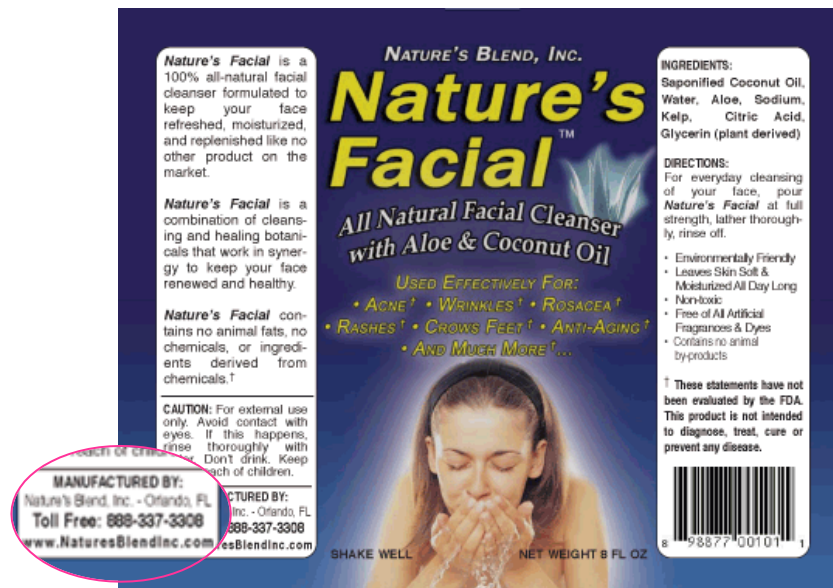
Cosmetics Ltd, NW1 5PQ, London

Exemple d'adresses incorrectes

Cosmetics Ltd, www.cosmetics.com

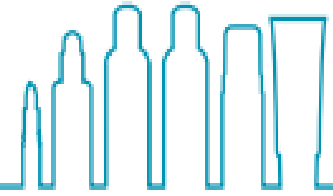
Cosmetics Ltd, NW1 5PQ, Horsham

Cosmetics Ltd. Tel +44(0)1403261500



Réglementation européennes: Etiquetage

Informations légales



Directives européennes et mentions exigées

- **Directive SOLIDES:**
Concerne les cosmétiques (tous confondus) excluant les produits contenant moins de 5ml/g ou plus de 10kg/l.
- **En opposition à la directive Solides: la directive LIQUIDES:**
Concerne la nourriture et les boissons liquides.

Contenu de l'étiquetage EU : Le 'e mark'

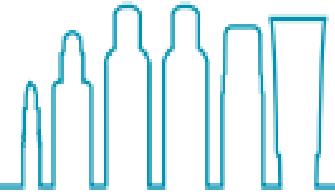
- Le poids moyen est nécessaire en Europe contrairement aux Etats-Unis
- Grams, mls?

Quantité minimum ou poids moyen et 'e mark'

- Pour les produits étant exclus de la directive solides: il est nécessaire de mentionner la quantité minimum. Toute quantité en dessous du seuil minimum est illégale.
- Tout autre produit incluant la cosmétique doit respecter le poids moyen exigé, identifiable par le symbole 'e mark'.
- Aucunes restrictions n'existent quant à l'utilisation du 'e mark' sur les produits cosmétiques avec un poids moyen.

Réglementation européennes: Etiquetage

Informations légales



A quoi sert le 'e mark' (poids moyen)?

- Permet une certaine flexibilité sur l'emballage: Nominal Quantity (Q_n).
- Cette quantité réfère à ce qu'on appelle 'Negative Error' (NE).
- La quantité NE accepté est appelé 'Tolerable Negative Error' (TNE).
- Exception: si $NE > TNE$ = produits non-standards

Règles concernant les quantités autorisées

- Le contenu actuel se doit être inférieure (en moyenne) à la quantité nominale (Q_n).
- Marge d'erreur non-standard de 2.5% maximum ($NE > TNE$)
- Aucuns emballages peuvent être **inadéquates** ($NE > TNE \times 2$).

A noter, il existe un tableau pour calculer TNE.

Réglementation européennes: Etiquetage

Informations légales

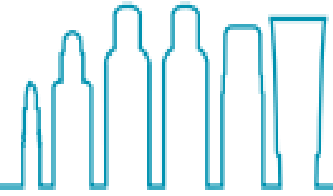


Tableau de calcul TNE

Table II

Tolerable negative errors

Nominal quantity (Qn) g or ml	Tolerable negative error As percentage of Qn	
		g or ml
5-50	9	–
50-100	–	4.5
100-200	4.5	–
200-300	–	9
300-500	3	–
500-1,000	–	15
1,000-10,000	1.5	–
10,000-15,000	–	150
Above 15,000	1	–

Sources: DTI, 1979a; 1979b

Tableau officiel

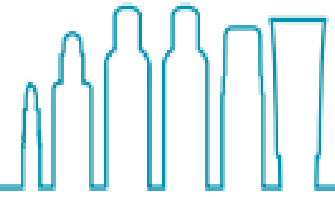
Exemple de calcul TNE

Qn (poids moyen)	TNE du tableau	TNE	Quantité minimum avec TNE
30 ml	9% de Qn	2.7 ml	27.3 ml

- Un emballage non-standard aura:
TNE > 2.7 ml.
- Il ne peut pas être supérieur à :
 $2 \times \text{TNE}$ soit 5.4 ml.
Cela signifie que 2.5 % de
l'emballage peut contenir 2.6 ml.

Réglementation européennes: Etiquetage

Informations légales

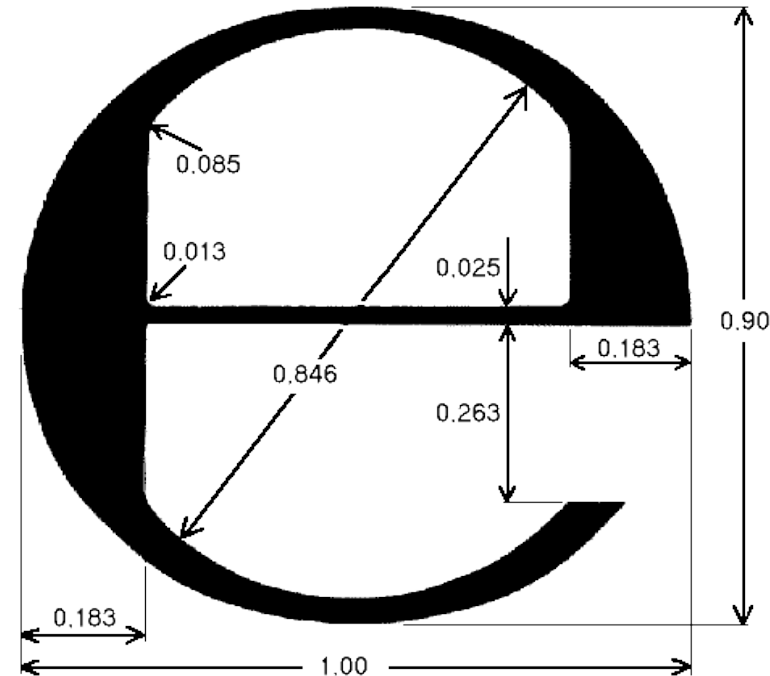


Pourquoi utiliser le 'e mark'

- Son utilisation permet aux produits d'être vendu plus librement en Europe car celui-ci est accepté par les agents de contrôle.
- Moins de contrôle lors de son acheminement en Europe.
- Format exigé: minimum de 3 mm de hauteur et dans le même champs de vision que le contenu étiquetage.

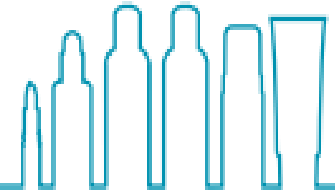
Mesures de contrôle par les agents

- Conformément aux diverses exigences européennes, certains produits sont d'avantages contrôlés (ex: produits solaires).
- Nécessité après contrôle d'être sellés et acceptés par d'autres pays de l'Europe.



Réglementation européennes: Etiquetage

Informations légales



Poids VS volume: Contenu de l'étiquetage

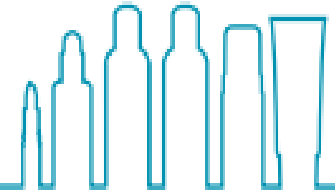
Il est autorisé de ne pas faire paraître le contenu d'étiquetage (poids ou volume) sur les produits si:

1. Gratuité: les législations sur la taille et les mesures ne concernent que les produits commercialisés mais la réglementation sur les cosmétiques s'applique à tous.
2. Quantité: moins de 5g ou 5 ml.
3. Application unique (ex: sachets).
4. Emballage à produits multiples vendu en conditionnement unique. Aucune nécessité d'indication de taille et de volume par unité (ex: perles de bain).



Réglementation européennes: Etiquetage

Informations légales



Poids VS volume: unité de mesures

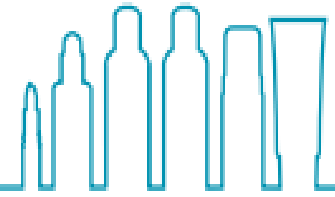
Unité de mesures peut être étiquetée en mot entier ou en abréviation, comme ci dessous:

Abréviations autorisées:

<u>Unit of measurement</u>	<u>Allowed</u>	<u>Not allowed – Examples</u>
litre	L ou l	Ltr, ltr
millilitre	Ml ou mL (mL utilisé uniquement aux USA)	Mls, mls, ML, mL
kilogram	kg	KG, kg
gram	g	G, gs
milligram	mg	Mgs, MG

Règlementation européennes: Etiquetage

Informations légales



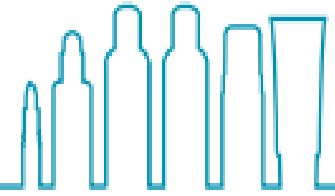
Règles concernant leur utilisation:

- Le mot entier doit être écrit au pluriel (ex: '100g' = one hundred grams ou 100 grams).
- 'One hundred g' n'est pas autorisé.
- Les espaces sont tolérés: 100ml ou 100 ml.
- Les décimales et les virgules peuvent être utilisées: 7.5g mais pas 7½g.



Réglementation européennes: Etiquetage

Informations légales

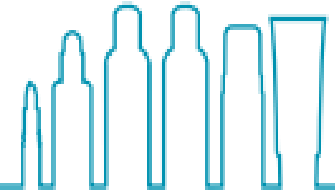


Poids VS volume: unité de mesures : Quoi utiliser?

Format du produit	Taille et/ou volume	Abréviations	Exemples
Liquides, crèmes, gels et pâtes	Volume	Litre, L, l, ml	Gel douche, shampooing, beurre pour le corps, dentifrice, masque visage
Solides et poudres	Taille	Kg, grams, g	Talc, savon, solide et poudre de maquillage, rouge à lèvres
Application unique ou produits gratuits. Emballage $\leq 5\text{ml/g}$	Contenu de l'étiquetage non exigé		Echantillons de parfums et de crèmes
Produits dont le poids n'est pas applicable	Quantité requise si celle-ci n'est pas visible à l'extérieur de l'emballage	Le nombre d'unité	Lot de perles de bain, lot de crayons à lèvres
Aérosols	1- Volume 2- Capacité de l'emballage (taille optionnelle)	1-ml 2-ml ou g	Antitranspirant, laque pour les cheveux

Réglementation européennes: Etiquetage

Informations légales



Etiquetage: Exigences de la taille du contenu d'étiquetage

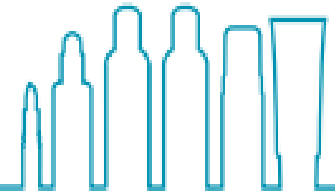
Contenu net	Taille minimum des chiffres
5ml/g ou plus mais n'excédant pas 50g/ml	2mm
Plus de 50g/ml mais n'excédant pas 200g/ml	3mm
Plus de 200g/ml mais n'excédant pas 1kg/l	4mm
Plus de 1kg/l	6mm

Source: Management Forum 2012

- A noter:
S'applique uniquement aux chiffres et non pas au millimètres ou grammes.

Réglementation européennes: Etiquetage

Informations légales



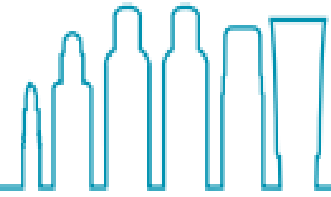
Etiquetage: Position de l'étiquette et du 'e mark' en Europe

- **Emplacement sans contrainte** (emballage ou conditionnement) ,
Exigence de visibilité
- **Même champ de vision**
Exception :
Produits de petite taille qui ne peuvent contenir les 2 supports.
'e mark' peut apparaître sur le packaging complémentaire
uniquement. (ex: carton)
- L' 'e mark' peut être positionné entre l'unité Européenne et
l'unité Américaine.



Réglementation européennes: Etiquetage

Informations légales



DURABILITÉ

« A consommer de préférence avant... » date de péremption

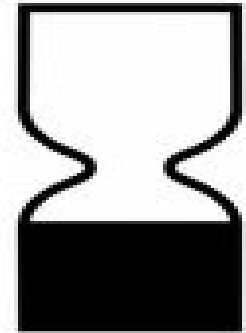
EGG TIMER / DATE LIMITE D'UTILISATION (DLU)

Durabilité : Le cycle de vie du produit non consommé après sa phase de fabrication et lors de son stockage en magasin jusqu'à son ouverture et son utilisation.

- **Pas de nécessité d'afficher la mention** « A consommer de préférence avant... » pour les produits qui ont une durabilité minimum de 30 mois.
- Nécessité d'affichage pour les produits avec une durabilité inférieure à 30 mois: « à consommer de préférence avant la fin ... »

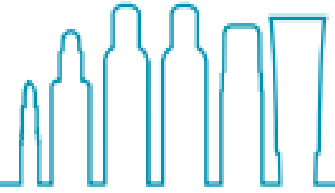
La nouvelle réglementation exige l'utilisation du **symbole « egg-timer »** (Annexe VII.3) pour visualiser et renforcer la mention de péremption auprès des consommateurs.

- **Date doit être affichée ainsi:**
 - Mois – Année
 - Jour – Mois – Année



Réglementation européennes: Etiquetage

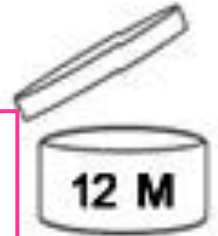
Informations légales



DURABILITÉ

PERIODE APRES OUVERTURE (PAO)

Temps : La notion appelé «temps après ouverture » d'un produit est liée au maintien de son efficacité et de sa qualité et doit pouvoir être utilisé sans nuire au consommateur (sécurité). Exception faite pour les produits dont le durée après ouverture n'est pas significative.



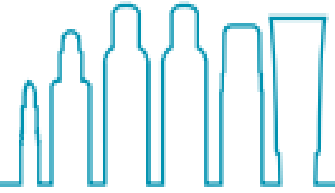
- **La PAO ne s'applique pas à certaines catégories** de produits cosmétiques :
 - aux produits cosmétiques à usage unique (ex. les échantillons),
 - aux produits sans contact avec l'extérieur (ex. les aérosols),
 - aux produits dont l'hygiène n'est pas affectée après ouverture (ex. les parfums, les eaux de Cologne).
- **Date doit être affichée dans le symbole ou à coté:**
 - Mois et/ou Année



Effet
Bleu.com

Réglementation européennes: Etiquetage

Informations légales



Les ingrédients: Quelle liste en vigueur ?

Les noms sont approuvés par l'Europe et les Etats-Unis et sont listés dans le dictionnaire INCI (publié par le USA Personal Care Products Council – PCPC ou CTFA).

1. Parfois illogique ou inconsistent
2. Les 2 continents travaillent sur une harmonisation de ces noms

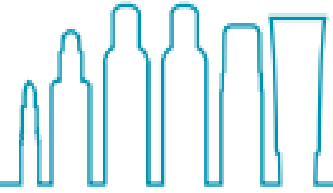
En Europe, le **système n'est pas harmonisé en fonction de l'INCI**, de nouvelles publications sont à venir et publieront les listes de noms officiellement approuvées.

1. A noter : La publication prend effet après 12 mois.
2. Aujourd'hui, les pays européens utilise la dernière publication 2008 (CosIng).
3. Liste des allergènes requise (26)

→ Différence USA/EU: Listing des composants ajoutés accidentellement

Réglementation européennes: Etiquetage

Informations légales



Les ingrédients: Comment les lister?

Section liste des ingrédients : ingrédients intégrés dans le produit sont à lister par ordre croissant (%)

1. En dessous de 1% pas d'ordre requis
2. Les colorants (CI.s) doivent apparaitre au bas de l'étiquette (habituellement en bas à droite)
3. D'autres informations peuvent être prises en compte telles que la parution d'un ingrédient biologique après un ingrédient naturel.



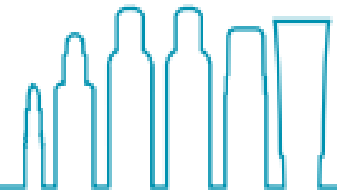
Qu'est ce qui n'est pas nécessaire de lister?

1. **Parfums, arômes** (classé en tant qu'information confidentiels)
2. **Matériaux ajoutés** durant la fabrication mais n'apparaissant pas dans le produit (sodium, hydroxide pour les savons etc.



Réglementation européennes: Etiquetage

Informations légales



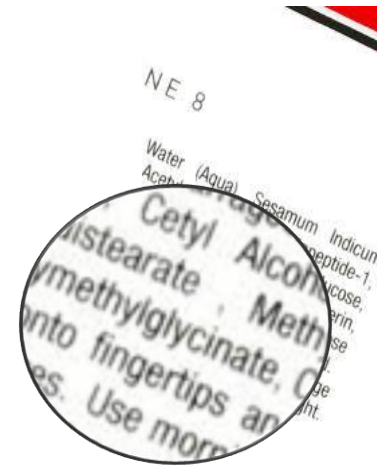
Composants ajoutés accidentellement: devons nous les lister?

- Fondés sur des extraits ou des matériaux actifs nécessitant un rajout tel que les stabilisants, les solvants, les conservateurs etc.

Qu'est-il nécessaire de lister?

Les composants sont listés si:

- 1-Sécurité: dosage pouvant être source de problèmes
- 2-Considération commerciale (ex: paraben)
- 3-Pratique commune
- 4-Obligation d'être listés en Allemagne, conseillés en Europe (ex: parfums)
- 5-Listing non nécessaire USA

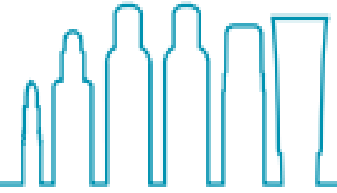


Nanomatériaux : Devons nous les identifier?

- Matériau insoluble ou bio-persistant, fabriqué intentionnellement et se caractérisant par une ou plusieurs dimensions externes, ou une structure interne, sur une échelle de 1 à 100 nm.
Nécessité de faire précéder dans la liste la mention « nano ».
- Définition abstraite: nouvelle publication à venir.
- Exception: colorants, filtres UV, conservateurs (cf. Article 14).

Réglementation européennes: Etiquetage

Informations légales



Allergènes: Devons nous les identifier?

- Composés de 26 matériaux selon l'annexe III (pouvant être présent dans les huiles essentielles, les parfums, les eaux florales, les extraits de plantes).
- Obligations d'être labellisé si:
 - 1) 0.001% pour les produits pénétrant dans la peau
 - 2) 0.01% pour les produits nécessitant un rinçage

Allergènes: Quels sont leurs origines?

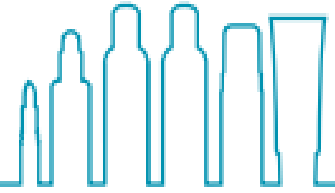
3 catégories:

- 1) 2 allergènes: treemoss et oakmoss (extraits naturels)
- 2) 16 allergènes: trouvés dans les huiles essentielles naturelles et les composants de parfums (chimiques) – voir Annexe
- 3) 8 allergènes: utilisés dans les parfums et les arômes (synthétiques chimiques) – voir Annexe



Réglementation européennes: Etiquetage

Informations légales



Allergènes: lesquels lister?

- Dans le cas de plusieurs parfums ou arômes, indiquer le % d'allergènes présents.
- Pour des sources ajoutées comme les huiles essentielles ou les eaux florales:

Calculer individuellement le % d'allergènes dans le produit et l'ajouter au total des parfums ou des arômes.

Allergènes: comment les lister?

Allergènes intégrés dans le produit sont à lister par ordre croissant (%)

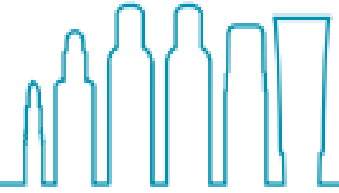
1. En dessous de 1% pas d'ordre requis
2. Non nécessaire de préciser que ce sont des allergènes.
3. Si ce sont des produits naturels ou organiques, préciser qu'ils proviennent d'huiles essentielles.

INGREDIENTS

Aqua, Cyclomethicone,
Mica, Polybutene, Triisostearin,
Prunus Persica Flower Extract, Betula
Alba Oil, Lavandula Officinalis Oil,
Paraffinum Liquidum,
Propylene Carbonate,
Methylparaben,
Phenoxyethanol, Propylparaben,
Lecithin, Alcohol Denat., BHT,
Parfum, Aroma,
Cinnamyl Alcohol, Citronellol,
[+/- CI 15580, CI 45430]

Réglementation européennes: Etiquetage

Informations légales



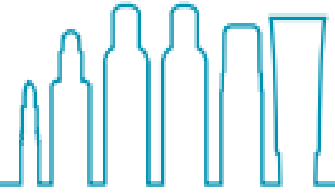
Comment disposer les informations requises sur le packaging?

- Des règles obligatoires sont à respecter sur le premier et le second packaging.

L'étiquetage dépend de la taille et de la forme du packaging							
	Dénomination et adresse EU	Contenu net	DLU / POA	Précautions avant emploi	Numero du lot	Fonctions du produit	Ingrédients
Packaging principal							
Face avant	oui	oui	inhabituel	inhabituel	inhabituel	plus probable	inhabituel**
Face arrière	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui**
Cotés	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui**
Base	oui	oui	oui	oui	oui	peu probable	oui**
Couvercle	oui*	oui*	oui*	oui*	inhabituel	oui*	oui* **
Packaging complémentaire (exterieur)							
Face avant	oui	oui	inhabituel	inhabituel	inhabituel	oui	inhabituel
Face arrière	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui
Cotés	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui
Base	oui	oui	oui	inhabituel	oui	inhabituel	inhabituel
Couvercle	oui	oui	oui	inhabituel	oui	peu probable	inhabituel
** Si il n'y a pas de packaging complémentaire				*sur produits volumineux			

Réglementation européennes: Etiquetage

Informations légales



Espace d'étiquetage restreint

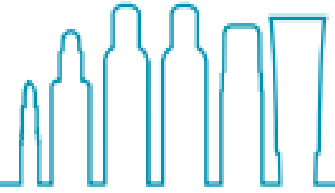
- Pour des raisons pratiques, il peut être impossible d'inclure les informations requises sur le packaging. De ce fait, il est autorisé et recommandé de joindre les **informations requises** et la **notice d'utilisation**.
- Les informations doivent être traduites en différentes langues et un symbole sur le premier ou le second packaging doit l'indiquer, mentionnant : **'voir notice ci-jointe'**.

Annex VII.1



Réglementation européennes: Etiquetage

Informations légales



Produits de taille réduites

Il n'existe pas de définition officielle pour le délimiter ce que nous classons en tant que petits produits.

Cela dépend de:

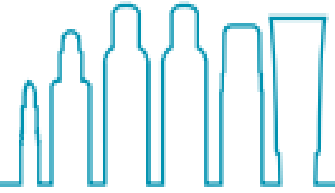
- La taille
- La présence d'un packaging secondaire: carton, emballage thermophoré)
- L'espace libre dédié à l'étiquetage et forme du produit
- La quantité d'informations exigées: ingrédients, mise en garde, précautions d'emploi etc.
- Rajouts d'informations dans la langue des produits vendus



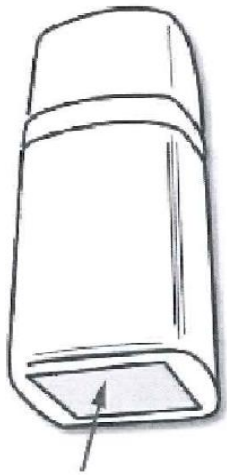
Si il n'est pas possible d'inclure la liste des ingrédients, d'autre solutions peuvent être envisageables.

Réglementation européennes: Etiquetage

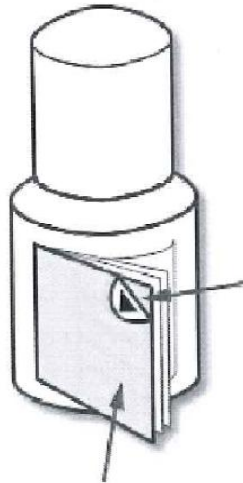
Informations légales



Livret autocollant



- Possibilité d'une étiquette autocollante sur la base.



- Placement d'un livret autocollant.

- Utilisation requise d'un symbole indicatif.

Coupon autocollant



- Possibilité d'un coupon autocollant déchirable.

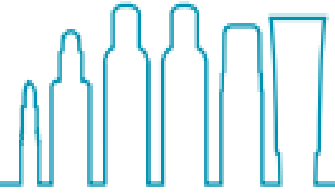


Visibilité

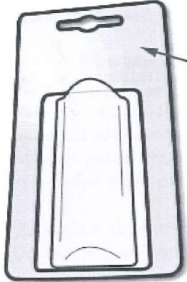
- L'étiquetage doit être visible.
- Les informations doivent être lisibles et facile d'accès.
- Les informations doivent être clairement maintenu au produit. Durée de vie de l'étiquette.

Réglementation européennes: Etiquetage

Informations légales



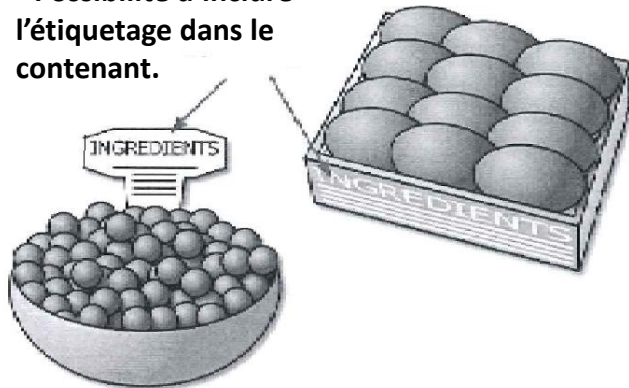
Emballages thermoformés



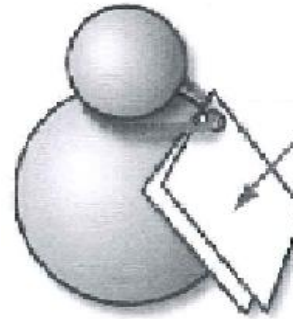
- Les plaquettes thermoformées permettent d'augmenter l'espace d'étiquetage.

Détails dans ou sur le conditionnement

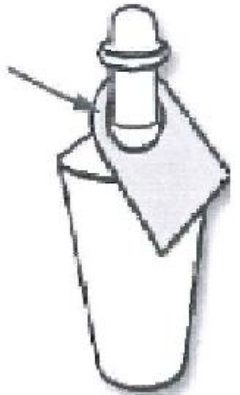
- Possibilité d'inclure l'étiquetage dans le contenant.



Étiquettes battantes



- Les étiquettes battantes peuvent être fermement fixées au produit.
- Elles ne doivent pas être égarées ou détruite en magasin.



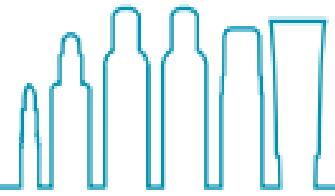
Détails proche du produit

- Possibilité de placer une étiquette amovible.
- Ceci nécessite un contrôle en magasin afin de vérifier le placement de l'étiquette.

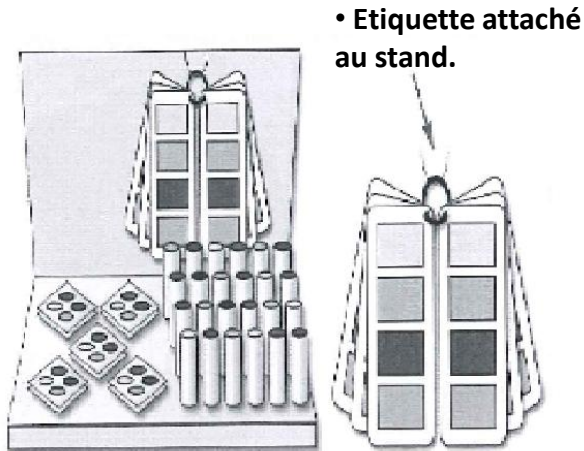


Réglementation européennes: Etiquetage

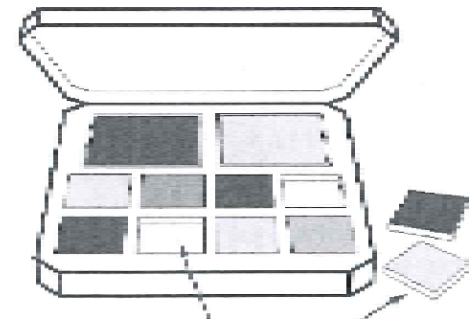
Informations légales



Carte d'affichage

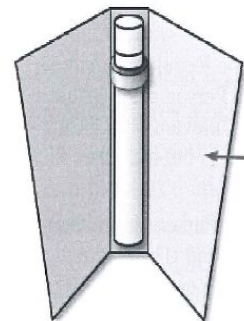


Disposition assemblée et produits vendus séparément.

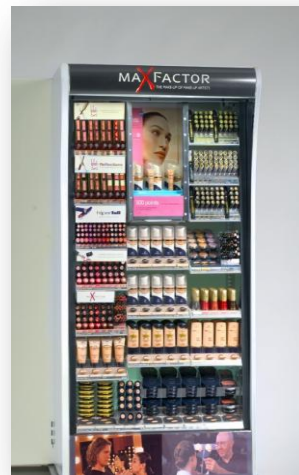


- Produits disposés ensemble mais vendus séparément.
- Chaque produit doit être étiqueté.

Produit gratuit

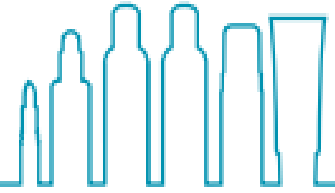


- Les produits gratuits nécessitent un espace de marketing et d'information.
- Toutes les informations sur le produit sont exigées sauf la taille et le volume



Réglementation européennes: Etiquetage

Soil Association



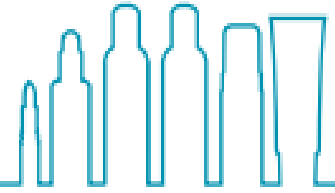
Présentation de la Soil Association

- Soil Association est la certification britannique de standard organique très valorisé et reconnu en Angleterre.
- Association anglaise fondé en 1946 par des agriculteurs, des scientifiques, des nutritionnistes qui souhaite défendre l'agriculture biologique.
- Le label apporte aujourd'hui sa caution écolo aux produits biologiques alimentaires et non-alimentaires. Il appartient au groupe de produit **agriculture biologique**.
- **Bio ou naturel** : Bio. Soil Association ne décerne son label qu'aux cosmétiques contenant au moins 95 % d'ingrédients issus de l'agriculture biologique.
- **Ce qu'il autorise** : les matières premières non bio uniquement si leur pendant bio n'existe pas et si elles ne sont pas modifiées génétiquement.
- **Ce qu'il interdit** : les parabens, libérateurs de formaldéhyde, silicones, PEG, dérivés pétrochimiques, certains tensioactifs irritants cutanés, nanoparticules.



Réglementation européennes: Etiquetage

Soil Association



Ce label comporte-t-il des critères sociaux ? La production doit respecter la Déclaration des droits de l'homme des Nations-Unies. Les ouvriers doivent avoir le droit de s'organiser. Le travail des enfants est interdit. Il est interdit de tester les produits non-alimentaires sur des animaux.

Ce label comporte-t-il des critères écologiques ? Les produits labellisés sont issus de l'agriculture biologique. Pour les produits non-alimentaires, le processus de production doit respecter l'environnement.

Ce label comporte-t-il des critères économiques ? Non

Ce label comporte-t-il des critères concernant la qualité du produit final ? Non

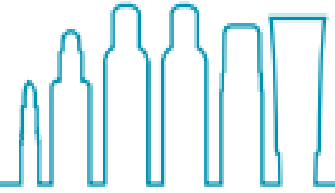
Ce label contient des critères concernant la santé du consommateur ? Le processus de production et l'utilisation des produits ne peuvent pas nuire à la santé humaine.

Ce label contient des critères sur la façon de communiquer avec le client ? L'étiquetage doit mentionner une liste d'ingrédients. Si moins de 95 % des ingrédients sont d'origine biologique, l'emballage doit le spécifier.



Réglementation européennes: Etiquetage

Soil Association



Critères d'attribution

- Ses critères d'attribution dépassent en exigences les normes de l'Etat britannique et de l'Union Européenne.
- Utilisation du label: 95% des ingrédients doivent être organiques, les autres ingrédients doivent respecter l'environnement et la santé.
- Interdiction d'utiliser des OGM.
- Méthode de production et transformation des ingrédients par des moyens écologiques.
- Respect des normes environnementales pour l'emballage et la fabrication des produits.

Est-ce que le contrôle est fait indépendamment de l'entreprise qui demande le label ? Oui

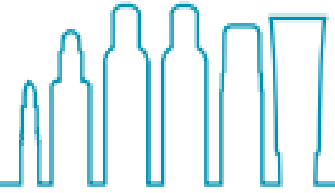
Est-ce que le contrôle est fait indépendamment de l'organisation qui gère le label ? Non

Exemples des produits (services) qui portent le label : organic food (wines and spirits, meat and fish...); organic and natural products (organic textile products, organic facial product, organic bodycare product...)



Réglementation européennes: Etiquetage

Soil Association



Pourquoi l'avoir?

- Gage de qualité, de sérieux et d'ingrédients issues de l'agriculture biologique.

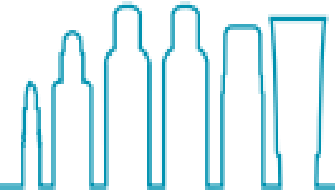
Comment l'avoir?

- 1) Compléter le formulaire d'enregistrement et le formulaire d'information sur les produits selon les exigences du guide de certification.
Spécification supplémentaire pour:
 - les produits à ingrédients unique (SIPS).
 - les produits à ingrédients combinés (MIPS).
- 2) Etiquetage en adéquation avec le guide d'étiquetage de la Soil Association.
- 3) Tarif de la certification: **£575** GBP/an + cout d'inspection (environ **£250** GBP): examination par un agent de contrôle des locaux et du processus de fabrication, des équipements et de la procédure.



Certifications des cosmétiques

Labellisation



Quels sont les accréditations attribuées aux produits cosmétiques?

- **Ecocert**

Est une accréditation reconnue dans toute l'Europe qui a pour but de:

- privilégier les ressources naturelles
- valoriser les ingrédients issus de l'agriculture biologique
- garantir le respect de l'environnement
- Réduire les emballages



- **Bio**

Est un label européen de l'agriculture biologique.

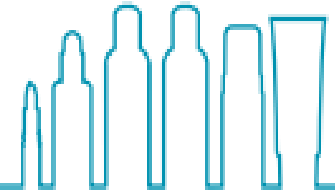
Il certifie que:

- au moins 95% des ingrédients du produit sont issus de la production biologique.
- le produit est conforme aux règles du système officiel d'inspection
- le produit provient directement du producteur ou du préparateur dans un emballage scellé.
- le produit porte le nom du producteur, du préparateur ou du distributeur et le nom ou le code de l'organisme d'inspection.



Certifications des cosmétiques

Labellisation



- **Cosme Bio**

Est un logo des cosmétiques écologiques et biologiques créé par l'association Cosmebio en 2001. Peu implanté au Royaume-Uni.



- **Cosmos**

Certifiant la qualité naturelle des cosmétiques, Cosmos est un logo européen qui paraîtra prochainement.

Créé par les organisations Bioforum (Belgique), Cosmécio (France), Ecocert (France), BDIH (Allemagne), AIAB et ICEA (Italie) et Soil Association (Angleterre), il devrait à terme remplacer les labels français Cosmécio et Ecocert.



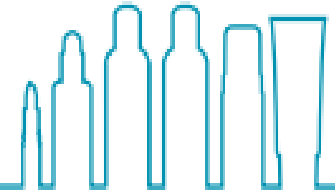
- **Nature et progrès**

Label français ayant des exigences élevées concernant l'origine des matières premières.



Certifications des cosmétiques

Labellisation



- **BDIH**

Association fédérale d'origine allemande développant une directive européenne pour les cosmétiques naturels contrôlés, notamment concernant leurs composants.



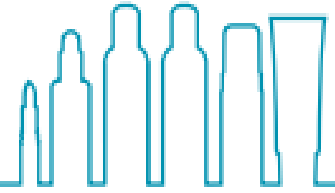
- **Na true**

Créé en 2008, regroupement de fabricants de produits cosmétiques naturels et biologiques ayant pour principe que seules les matières premières naturelles et les matières premières transformées sont autorisées.



Responsabilités des parties

Informations légales



Définition: La responsabilité des personnes

- La responsabilité des personnes ‘participantes’ est engagée selon les obligations inscrites dans la législation.
- Elle doit être clairement défini et acceptée par écrit.
- Les personnes responsables doivent résider en Europe.

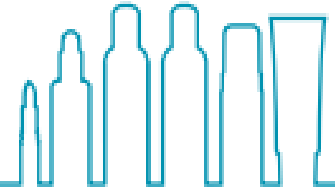
Qui peut être « responsable »?

- 1) Le fabricant.
- 2) Le fabriquant désigné par écrit comme responsable.
- 3) L'importateur.
- 4) L'importateur désigné par écrit comme responsable.
- 5) Le distributeur est responsable si il a changé un produit existant ou son marketing, sous son nom (marque blanche) ou sa marque.



Responsabilités des parties

Informations légales



Définition

- Chaque personne physique ou légale qui fabrique des produits cosmétiques ou qui propose un produit modifié sous son nom ou en marque blanche.

Exemple: Tesco, M&S

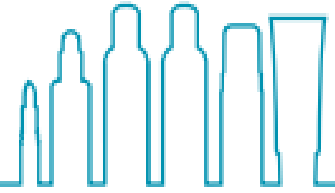
18 Obligations (cf. annexes)

- 1) Exigences concernant la sécurité. (3)
- 2) Manuel d'utilisation en adéquation avec les normes de conformité. (8)
- 3) S'assurer de l'évaluation de la sécurité.(10)
- 4) Etablir un fichier d'information sur le produit. (11)
- 5) Mettre en place un échantillonnage et une procédure d'analyse. (12)
- 6) Notifications concernant la responsabilité du distributeur. (13)
- 7) En conformité avec les annexes . (14)
- 8) Identifier chaque CMR dans le produit (carcinogénique, mutagénique ou toxique). (15)
- 9) Identifier les nanomatériaux. (16)
- 10) Identifier les traces de matériaux interdits.(17)



Responsabilités des parties

Informations légales

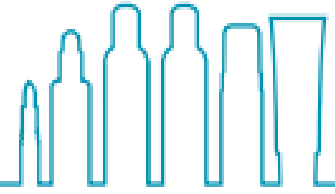


- 11) Détailler tout les tests effectués sur les animaux. (18)
- 12) Vérifier l'étiquetage, les instructions, les mises en garde etc. (19 et 3)
- 13) S'assurer de la validité et de la légalité du produit. (20)
- 14) Identifier les informations pertinentes pour les consommateurs (si demandées). (21)
- 15) Identifier les canaux de distribution. (7)
- 16) Fournir de la documentation sur les matières premières. (24)
- 17) Etablir un rapport sur les effets sérieux indésirables (SUEs). (23)
- 18) Etablir une politique de rappel pour les produits non-conformes.



Responsabilités des parties

Informations légales



Responsabilité du distributeur

Les obligations (actuellement redéfinies) du distributeur incluent de:

- S'assurer de la légalité de l'étiquetage dans le pays de vente et de traduire les textes dans la langue du pays.
- S'engager dans le cas de non-conformité et d'assurer le stockage et/ou le transport des produits en respectant les normes de sécurité.

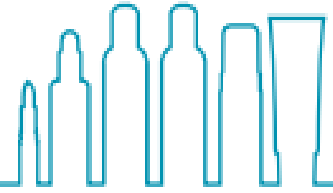
Canaux de distribution

- La personne responsable doit être capable d'identifier les distributeurs à qui il va vendre les produits cosmétiques.
- En retour, le distributeur doit être capable d'identifier d'autres distributeurs à qui il souhaite vendre ou la personne responsable de qui a été fourni le produit cosmétique.
- La traçabilité du produit et ses informations doivent être conservées pendant 3 ans à partir de leur mise à disposition au distributeur. La vérification se fait sur le lot de produits.



Autorités compétentes

Informations légales



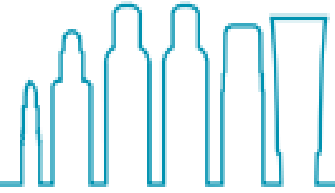
Présentation

- Sont définies en tant que autorités en Europe, en charge de la surveillance du marché, de l'analyse du marché, de leur évolution et des informations consommateurs concernant les produits cosmétiques.
- En Uk, le département ci-referant se nomme « The Department of Business Innovation and Skills » (BIS).
Il contrôle officiellement le respect des standards concernant les échanges commerciaux dans le pays.
- D'autres interventions provenant d'autorités compétentes d'autres pays de l'UE peuvent être autorisés concernant des réglementations particulières tel que l'utilisation de la langue ou l'adresse mentionnée sur l'emballage.



Product Information File

Informations légales



PIF : product information file

- Document légal exigé par les autorités locales ou européennes.
- Depuis le 11/01/2010 et applicable au plus tard le 11/07/2013.

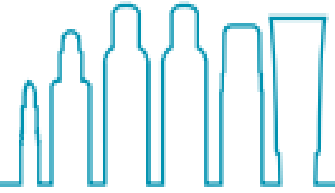
Que contient ce document?

- 1) La description détaillée du produit.
- 2) Le rapport détaillé de sécurité concernant les produits cosmétiques enregistrés.
- 3) La méthode de fabrication utilisée incluant le GMP (guide d'utilisation en adéquation avec les normes de conformité).
- 4) Les réclamations et allégations effectuées.
- 5) L'enregistrement des tests effectués sur les animaux à des fins marketing et commerciales portant sur le produit.



Product Information File

Informations légales



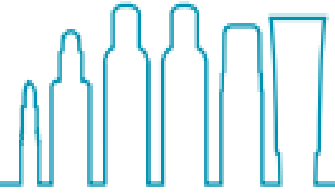
Le PIF doit:

- être mis à jour par la personne responsable pendant 10 ans après son dernier enregistrement (numéro de lot).
- être disponible en version électronique et en d'autres formats à l'adresse d'enregistrement mentionné sur l'étiquette aux autorités locales.
- être traduit dans une langue facilement compréhensible par les membres de l'autorité compétente (où est l'adresse d'enregistrement de la personne responsable).



Contrat de distribution et négociation

Informations légales



Quels sont les aspects spécifiques au contrat international?

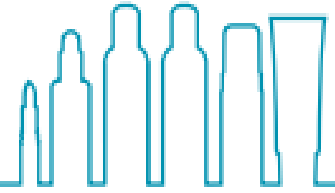
- Droit anglais : Competition Act 1998 , entré en vigueur le 1 mars 2000 :
 - système similaire au système Européen
- Peut-être un nouveau Règlement « commun du contrat de Vente » en discussion actuellement.
- Élément très important : la loi applicable :

Elle ne concernera pas le fond du contrat , régi majoritairement par le droit européen mais :

- les délais et les modes de notification
- la nationalité des conseils
- la langue le rapport à la transaction
- éventuellement le tribunal compétent

Contrat de distribution et négociation

Informations légales



Selon le Reg n° 593/2008 Loi applicable aux obligations contractuelles , on peut choisir sa loi.
Les Britanniques préféreront la loi anglaise !

Quelle loi appliquer si il n'y a pas le choix ?

ART 4

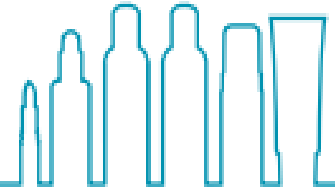
« Loi applicable à défaut de choix »

1. À défaut de choix exercé conformément à l'article 3 et sans préjudice des articles 5 à 8, la loi applicable au contrat suivant est déterminée comme suit.

- a) le contrat de vente de biens est régi par la loi du pays dans lequel le vendeur a sa résidence habituelle;
- b) le contrat de prestation de services est régi par la loi du pays dans lequel le prestataire de services a sa résidence habituelle;
- e) le contrat de franchise est régi par la loi du pays dans lequel le franchisé a sa résidence habituelle;
- f) le contrat de distribution est régi par la loi du pays dans lequel le distributeur a sa résidence habituelle.

Contrat de distribution et négociation

Informations légales



Comment appliquer le contrat de distribution à la vente sur Internet ?

CJUE, 13 oct. 2011, Pierre Fabre, aff. n° C-439/09

- La Cour de Justice de l'Union Européenne indique qu'un contrat de distribution sélective comportant une clause interdisant la vente en ligne par le distributeur agréé est contraire au droit communautaire de la Concurrence; sauf dans le cas où, après un examen particulier et in concreto du contenu et des objectifs poursuivis par cette limitation, cette clause paraît objectivement justifiée.
- En l'espèce, s'agissant des produits cosmétiques de la marque Pierre Fabre, la Cour considère que la clause imposant au distributeur agréé la vente des produits dans un espace physique avec la présence d'un pharmacien agréé, impliquant une impossibilité de vendre ces produits sur Internet, n'est pas objectivement justifiée et constitue par conséquent une restriction de concurrence injustifiée.



Merci

bienetre@suddefrance-dvpt.com



Your business partner in the Languedoc-Roussillon region
www.suddefrance-developpement.com



Montpellier
Shanghai
London
New York
Casablanca